

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
195<sup>e</sup> année  
7 février 2019  
n° 4 / 7805<sup>e</sup>  
pages 193 à 248



## ÉDITORIAL

- 193 « Il n'y a certainement aucun secteur de l'activité humaine qui dégage un ennui aussi total que le droit », *Rémy Cabrillac*

## ACTUALITÉS

- 197 Instrument financier (déclaration de gage) : sanction du formalisme par l'inopposabilité  
200 Pollution environnementale : violation du droit au respect de la vie privée  
201 Viol (par surprise) : dissimulation d'identité et de caractéristiques physiques  
202 Prostitution (sanction contre les clients) : constitutionnalité du régime

## POINT DE VUE

- 207 La filiation paternelle à l'épreuve du contrôle de proportionnalité, *Laurence Mauger-Vielpeau*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 216 **Panorama** : Droit de la presse, *Emmanuel Dreyer*  
228 **Notes** : Première demande d'avis à la CEDH : vers une jurisprudence « augmentée » ?, note sous Cass., ass. plén., 5 oct. 2018, *Pascale Deumier et Hugues Fulchiron*  
235 L'arbitrage sur les cendres encore fumantes de l'article 1843-4, note sous Com. 10 oct. 2018, *Jacques Moury*  
240 Une première : la sanction d'un manquement juridictionnel par la Cour de justice, note sous CJUE 4 oct. 2018, *Pierre-Antoine Cazau*  
244 La suspension des travaux fondée sur l'article 1799-1 du code civil et le jugement d'ouverture de la procédure collective, note sous Com. 10 oct. 2018, *Antoine Touzain*

## ENTRETIEN

- 248 *Pascal Lokiec* - Barèmes d'indemnisation en cas de licenciement abusif : la résistance des juges

DALLOZ



# Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE  
Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,  
et Philippe MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE  
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

### • RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas LEFORT (5356)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

### • ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction: Véronique THILL

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

## ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 01 40 92 20 85

Service publicité: Myriam LACROIX, Responsable

Tél.: 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 645 € HT (658,55 € TTC)

Étranger: 711 € HT

Prix au numéro: 28,59 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Février 2019

## Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut



Origine du papier: Portugal  
Taux de fibres recyclées: 0 %  
Prot: 0,08 kg/t

# SOMMAIRE

## ÉDITORIAL

Rémy Cabrillac

193

« Il n'y a certainement aucun secteur de l'activité humaine qui dégage un ennui aussi total que le droit »

## ACTUALITÉS

196

### DROIT DES AFFAIRES

#### Consommation

Droit de rétractation (information): portée des contraintes d'espace ou de temps, *CJUE 23 janv. 2019*

#### Fonds de commerce et commerçants

Agent commercial (période d'essai): indemnité compensatrice en cas de cessation, *Com. 23 janv. 2019*

#### Société et marché financier

Instrument financier (déclaration de gage): sanction du formalisme par l'inopposabilité, *Com. 23 janv. 2019*

Étranger (protection internationale): portée du Brexit sur les obligations des États membres, *CJUE 23 janv. 2019*

201

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

#### Droit pénal

Viol (par surprise): dissimulation d'identité et de caractéristiques physiques, *Crim. 23 janv. 2019*

Prostitution (sanction contre les clients): constitutionnalité du régime, *Cons. const., 1<sup>er</sup> févr. 2019*

#### Presse et communication

Diffamation non publique (courriel): recherche de l'identité des destinataires, *Crim. 22 janv. 2019*

#### Procédure pénale

Contrôle judiciaire ou assignation à résidence: constitutionnalité du régime, *Cons. const., 31 janv. 2019*

197

### DROIT CIVIL

#### Contrat-Responsabilité-Assurance

Prescription (point de départ): impossibilité d'agir contre les héritiers de l'emprunteur, *Civ. 1<sup>re</sup>, 23 janv. 2019*

Acte nul (défaut d'objet): point de départ de la prescription quinquennale, *Civ. 3<sup>e</sup>, 24 janv. 2019*

198

### DROIT IMMOBILIER

#### Agent immobilier

Mandat (vente de fonds de commerce): application de la loi du 2 janvier 1970, *Civ. 1<sup>re</sup>, 23 janv. 2019*

#### Construction-Urbanisme

Construction de maison individuelle (garantie de livraison): non-respect du délai contractuel, *Civ. 3<sup>e</sup>, 30 janv. 2019*

Louage d'ouvrage (désordres): transmission des obligations aux héritiers de l'architecte, *Civ. 3<sup>e</sup>, 30 janv. 2019*

#### Contrat d'entreprise (réception):

circonstances valant présomption de réception tacite, *Civ. 3<sup>e</sup>, 30 janv. 2019*

Assurance dommages-ouvrage: portée d'une clause limitative de garantie, *Civ. 3<sup>e</sup>, 30 janv. 2019*

204

### DROIT PUBLIC

#### Santé publique

Responsabilité médicale (obligation d'information): risques en matière d'accouchement, *Civ. 1<sup>re</sup>, 23 janv. 2019*

204

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Droit du travail

Rupture conventionnelle (nullité): portée de faits de harcèlement moral, *Soc. 23 janv. 2019*

Convention (nullité): renonciation par le salarié à des dispositions d'ordre public, *Soc. 23 janv. 2019*

Travail à temps partiel: requalification en travail à temps complet, *Soc. 23 janv. 2019*

Congé pour événement familial: pouvoir du conseil de prud'hommes, *Soc. 23 janv. 2019*

#### Sécurité sociale

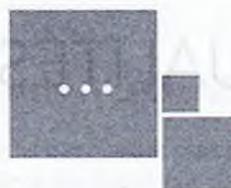
Travail dissimulé (chantier): appréciation du détachement des salariés, *Civ. 2<sup>e</sup>, 24 janv. 2019*

200

### DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

#### Droit européen

Pollution environnementale: violation du droit au respect de la vie privée, *CEDH 24 janv. 2019*



## POINT DE VUE

207 La filiation paternelle à l'épreuve du contrôle de proportionnalité  
par Laurence Mauger-Vielpeau



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUE

209 Quelques observations sur la procédure des conventions réglementées et la rémunération des dirigeants de sociétés cotées dans le projet de loi PACTE  
par Antoine Tadros

### PANORAMA

216 Droit de la presse  
janvier 2018 - décembre 2018  
par Emmanuel Dreyer

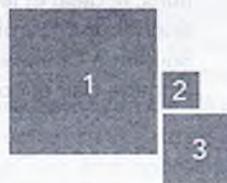
### NOTES

228 Première demande d'avis à la CEDH : vers une jurisprudence « augmentée » ?,  
note sous Cass., ass. plén., 5 oct. 2018  
par Pascale Deumier et Hugues Fulchiron

235 L'arbitrage sur les cendres encore fumantes de l'article 1843-4, note sous Com. 10 oct. 2018  
par Jacques Moury

240 Une première : la sanction d'un manquement juridictionnel par la Cour de justice,  
note sous CJUE 4 oct. 2018  
par Pierre-Antoine Cazau

244 La suspension des travaux fondée sur l'article 1799-1 du code civil et le jugement d'ouverture de la procédure collective, note sous Com. 10 oct. 2018  
par Antoine Touzain



## ENTRETIEN

248 Pascal Lokiec - Barèmes d'indemnisation en cas de licenciement abusif : la résistance des juges

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



\*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite *Dalloz* sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également votre revue numérique sur [Dalloz-Revues.fr](http://Dalloz-Revues.fr)